

COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

Présents :

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique, présidente de séance -SAPLANA Javier – GROUILLER Elodie -
SOUCHE Antony- LEVARDON Michel

Conseillers délégués : COLLOCA Cindy - COULLOMB Fabien-SAVINAS Gaëlle

Conseillers municipaux : BOYER Marc - MEILHAC Laurent - CHAMBOVET Cyrielle - LABELLE Séverine- -
AYMARD Jean-Pierre – PONCON Lydie – BOUR Lydie

Procurations : BLANGERO Nathalie à CANESTRARI Véronique ; MEYNIER Laurent à SOUCHE Antony,
SAVELLI Eric à COULLOMB Fabien – BESNIER Didier à GROUILLER Elodie

Absent :

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Mme CANESTRARI ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2022**
2. **Convention PVe**
3. **Questions diverses**

1. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2022**

Comme à chaque point à l'ordre du jour, Mme CANESTRARI demande s'il y a des questions. En l'absence de remarques, elle met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2. Convention PVe

Mme CANESTRARI rappelle que le procès-verbal électronique (PVe) est déployé progressivement sur l'ensemble du territoire et qu'il remplace peu à peu le PV manuscrit (timbre-amende) pour les infractions relatives à la circulation routière (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit...).

Elle précise que les communes peuvent adhérer à ce dispositif pour leurs services verbalisateurs en passant une convention avec le préfet. En l'espèce il s'agit pour le maire et les adjoints de pouvoir verbaliser les infractions notamment relatives au stationnement sur les places handicapées, sur la place infirmière et sur les trottoirs.

La mise en place du dispositif dans la commune ne nécessite pas de frais particuliers mais nécessite de signer une convention avec l'ANTAI

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention avec l'ANTAI
- D'autoriser M. le Maire à la signer

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

3. Questions diverses

Aucune autre question ou information n'est abordée.

Séance levée à 18h41.

La première adjointe, Présidente de séance,

Véronique CANESTRARI



Le Secrétaire de séance,

Antony SOUCHE

